

36 - Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Subvention d'équipement 2015

M. CHALNOT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon met en œuvre une partie de sa politique culturelle au travers d'établissements publics et d'organismes privés avec lesquels sont conclues des conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles.

Le soutien apporté par la collectivité porte à la fois sur le fonctionnement de ces structures mais également sur le renouvellement de leurs équipements scéniques.

Afin de répondre au plus près aux besoins de ces équipements agissant dans le domaine du spectacle vivant, le Conseil Municipal du 2 décembre 2013 a approuvé le principe du versement d'une subvention annuelle d'équipement dont le montant ne serait plus fixé dans les conventions d'objectifs et de moyens établies avec chaque structure mais déterminé chaque année en fonction d'un programme prévisionnel d'équipement présenté à la collectivité.

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté a ainsi déposé un programme d'équipement pour 2015.

Au regard de ce programme, il est proposé d'allouer la subvention d'équipement 2015 suivante :

- **Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté** : 10 660 €

En cas d'accord, ladite somme sera prélevée sur la ligne de crédit 204.311.204181. 0012016 / 10031.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution de la subvention d'équipement à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'attribution de la subvention proposée.

M. LE MAIRE, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. DUMONT, Mme JEANNIN, M. BONNET, Mme DARD, M. DEVESA, M. BIZE, Mme ZEHAFF, Mme REBRAB et Mme ROCHDI n'ont pas pris part au vote

Récépissé préfectoral du 19 mai 2015.